Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

FF 2020
www.droitfederal.admin.ch
La version électronique
signée fait foi

Arrêté fédéral

Projet

sur un crédit d'engagement destiné au programme d'encouragement de la recherche SWEET (Swiss Energy Research for the Energy Transition) pour les années 2021 à 2032

du …

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu l'art. 167 de la Constitution[1],
vu le message du Conseil fédéral du 26 février 2020[2],

arrête:

Art. 1

[1] Un crédit d'engagement de 136,4 millions de francs est approuvé pour la période de 2021 à 2032 afin de promouvoir la recherche énergétique dans le cadre du programme d'encouragement de la recherche SWEET (Swiss Energy Research for the Energy Transition).

[2] Sur ce crédit d'engagement, 94,9 millions de francs seront débloqués pour les années 2021 à 2024 (1re tranche).

[3] Le Conseil fédéral décidera d'ici au 30 juin 2024 de la libération des 41,5 millions de francs restants (2e tranche).

Art. 2 Prévisions de renchérissement

Le crédit d'engagement se base sur la valeur de 101,7 points de l'indice suisse des prix à la consommation de décembre 2019, avec pour base «décembre 2015 = 100 points», et sur les prévisions de renchérissement suivantes:

2021: +0,4 %

2022: +0,6 %

2023: +0,8 %

Pour les années postérieures à 2023, le renchérissement est évalué à 1,0%.

1 RS **101**
2 FF **2020** 1885

Art. 3

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.